



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. : GÉNÉRALE
DP/FPA/2000/14

10 août 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 2000
25 – 29 septembre 2000, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

**EXAMEN DU SYSTÈME D'ALLOCATION DES RESSOURCES DU FNUAP
AUX PROGRAMMES DE PAYS**

	<u>Pages</u>
I. Introduction	2
II. Tendances des dépenses par groupe de pays, 1996-1999	4
III. Réalisation par les pays des objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement	5
IV. Mise à jour de la méthode d'allocation des ressources aux programmes de pays	8
V. Ressources	13
VI. Éléments de décision	14
Annexe	
Indicateurs et sources utilisés pour la méthode mise à jour d'allocation des ressources (2001-2005)	16



I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi conformément au paragraphe 9 de la décision 96/15 du Conseil d'administration, aux termes duquel le Conseil a prié le Directeur exécutif d'entreprendre, à partir de l'an 2000, des examens quinquennaux du système d'allocation des ressources approuvé dans la décision 96/15 et décrit dans le document DP/FPA/1996/15 intitulé "Nouvelle méthode d'allocation des ressources du FNUAP". Cet examen comporte une évaluation des indicateurs utilisés pour déterminer les parts relatives des ressources allouées et la nature de l'assistance fournie aux programmes de pays appuyés par le FNUAP.

2. Le présent rapport commence par un examen de l'expérience acquise au cours des quatre dernières années et des projets réalisés dans l'application de l'actuel système d'allocation des ressources depuis son approbation en 1996. D'une manière générale, l'expérience acquise a montré que le système d'allocation des ressources adopté dans la décision 96/15 s'est traduit par une augmentation marquée de la part globale des ressources affectées aux pays qui ont le plus besoin d'un appui. Généralement parlant, le système est très proche des pourcentages d'allocation fixés comme objectifs par le Conseil d'administration dans sa décision 96/15. Le rapport contient également des propositions tendant à mettre à jour la méthode d'allocation des ressources du FNUAP en y incorporant de nouveaux repères intérimaires qui font partie des "Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement" (résolution S-21/2 de l'Assemblée générale) qui ont été convenues à la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, en juillet 1999, qui a marqué l'aboutissement du processus "CIPD+5". Il est recommandé dans le présent rapport que le cadre fondamental et les principes généraux qui régissent le système d'allocation des ressources convenu en 1996 soit maintenu, avec l'adjonction des repères adoptés à la vingt et unième session de l'Assemblée.

3. Depuis 1977, le FNUAP applique un système tendant à cibler ses ressources sur les pays qui ont le plus besoin de son assistance. Le dernier système approuvé par le Conseil d'administration en 1996 a remplacé le système d'allocation des ressources précédent, établi en 1977, qui était fondé sur différents critères et seuils socio-économiques et démographiques de détermination des pays devant recevoir en priorité une assistance du FNUAP. Les moyens d'améliorer ce système n'ont cessé d'être débattus depuis 1977. Après la Conférence internationale sur la population et le développement, en 1994, la Directrice exécutive a soumis au Conseil d'administration des propositions tendant à mettre en place un nouveau système d'allocation reflétant les objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés par la Conférence, spécialement en ce qui concerne la réduction de la mortalité, l'accès à l'éducation et l'accès aux services de santé génésique, y compris la planification de la famille. À sa deuxième session ordinaire de 1996, le Conseil a, par sa décision 96/15, adopté la nouvelle méthode d'allocation des ressources du Fonds aux programmes de pays exposée dans le document DP/FPA/1996/15.

4. Aux termes de la décision 96/15 du Conseil, les pays appuyés par le FNUAP ont été classés en trois grandes catégories. Les pays qui ont le plus besoin d'une assistance extérieure seront classés dans le groupe A, auquel doivent être alloués de 67 à 69 pour cent environ des ressources du Fonds (voir le tableau 1, page 4).

/...

Les pays du groupe A sont ceux qui n'ont pas atteint le seuil de plus de 3 des indicateurs choisis (voir le paragraphe 16). Tous les pays figurant dans la catégorie des "pays les moins avancés" (PMA) au moment où le Conseil a adopté cette décision faisaient partie de ce groupe. Le classement reflétait la décision 1995/51 du Conseil économique et social, par laquelle le Conseil avait demandé aux fonds et programmes des Nations Unies de continuer d'accorder une priorité élevée, dans leurs allocations budgétaires, aux PMA, aux pays à faible revenu et à l'Afrique.

5. Sont inclus dans le groupe B les pays très avancés dans la poursuite des buts définis par la Conférence internationale sur la population et le développement (c'est-à-dire qui auront atteint le seuil de 4 à 6 des indicateurs cibles) ou dont le PNB annuel par habitant dépasse 750 dollars; de 22 pour cent à 24 pour cent environ des ressources du FNUAP doivent être allouées aux pays du groupe B. Le groupe C comprend les pays en développement qui ont atteint les seuils établis pour les sept indicateurs correspondant aux objectifs fixés par la Conférence, auxquels doivent être alloués de 5 pour cent à 7 pour cent environ des ressources destinées aux programmes. L'assistance aux pays du groupe C est ciblée de manière à veiller à ce qu'une situation économique et/ou d'autres situations difficiles ne compromettent pas les résultats déjà obtenus. L'aide à la coopération Sud-Sud s'adresse surtout aux pays du groupe C mais n'est pas limitée à ces pays. Si les pays du groupe A ont besoin d'une assistance technique et financière plus large pour pouvoir atteindre les objectifs fixés par la Conférence, ceux des groupes B et C ont besoin d'une assistance qui soit davantage ciblée sur des thèmes et/ou des régions géographiques spécifiques.

6. Outre les trois groupes susmentionnés, deux autres catégories ont été créées par le Conseil dans sa décision 96/15. Le groupe T comprend les pays en transition, lesquels – comme souligné dans le Programme d'action de la Conférence (paragraphe 14.15) – auront pendant un certain temps besoin d'une assistance extérieure spécifique. Le dernier groupe comprend les petits pays en développement (dont la population ne dépasse pas 150 000 habitants) pour lesquels la Division de la population du Secrétariat de l'ONU ne publie pas de données détaillées ainsi que les pays qui sont contributeurs nets au système des Nations Unies. De 3 pour cent à 4 pour cent environ des ressources doivent être allouées – sur une base temporaire – aux pays en transition et 0,5 pour cent aux autres pays (qui constituent le groupe O).

7. Si la décision 96/15 du Conseil définit la part que doit représenter l'allocation de ressources à chaque groupe de pays, d'autres critères, dont des facteurs comme les effectifs de la population et l'accroissement démographique, sont appliqués pour répartir les ressources entre les différents pays de chaque groupe. Le montant des ressources et la nature de l'assistance fournies à chaque pays sont déterminés sur la base d'une évaluation d'ensemble des besoins fondée sur l'évaluation démographique du pays ou, de plus en plus, sur le bilan commun de pays établi à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies. L'ampleur que doit revêtir l'intervention du FNUAP est déterminée à l'issue d'un processus consultatif auquel participent, entre autres, le gouvernement, le représentant du FNUAP, le siège du Fonds et l'équipe d'appui au pays du FNUAP. L'évaluation – menée dans le contexte général du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement – prend en compte d'autres facteurs comme le plan de développement établi par

/...

le gouvernement lui-même, l'assistance fournie par d'autres donateurs et les dispositions du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF).

II. TENDANCES DES DÉPENSES PAR GROUPE DE PAYS, 1996-1999¹

8. L'actuel système d'allocation des ressources s'est traduit par une réorientation progressive des ressources du FNUAP vers les objectifs fixés dans la décision 96/15, et partant par un accroissement de la part des ressources allouées aux pays dans lesquels le niveau de développement est le plus faible. En 1995, avant l'instauration du système actuel, 56,3 pour cent du total des dépenses allouées aux pays étaient affectées à ceux ultérieurement classés dans le groupe A; pendant la période 1996-1999, la part moyenne des ressources allouées à ces pays a atteint 62,4 pour cent. En 1999, la part des ressources destinées au groupe A a atteint 63,7 pour cent,² soit un chiffre proche de l'objectif fixé par le Conseil d'administration (voir le tableau 1). Sur la base de ces tendances, il semblerait que les objectifs fixés par le Conseil d'administration dans sa décision 96/15 en ce qui concerne la part des ressources devant être allouées aux différentes catégories de pays soient sur le point d'être atteints.

Groupe (No. de pays)	Objectif fixé dans la décision 96/15	Dépenses, 1995*		Dépenses annuelles moyennes, 1996-1999		Dépenses, 1999	
		(millions de dollars)	%	(millions de dollars)	%	(millions de dollars)	%
A (62)	67-69	103,6	56,3	106,1	62,4	96,1	63,7
B (39)	22-24	60,4	32,9	46,3	27,2	36,9	24,5
C (12)	5-7	13,8	7,5	7,3	4,3	8,5	5,6
Total général**	100	184,0	100,0	170,0	100,0	150,9	100,0

* Avant la décision 96/15.
 ** Y compris les montants alloués aux pays des catégories "T" et "O" non reflétés dans le tableau.

9. La tendance mentionnée au paragraphe 8 est particulièrement positive en ce sens que cette réorientation des ressources a été réalisée en moins de quatre ans, c'est-à-dire pendant la durée moyenne du cycle de programmation du Fonds. Cette réorientation aurait été encore plus prononcée si le FNUAP ne s'était pas heurté à des pénuries de ressources qui l'ont obligé à réduire son financement. Cela a particulièrement affecté les pays du groupe A en raison des ressources accrues qu'il avait été prévu d'allouer à ces pays.

¹ L'actuel système d'allocation porte sur la période 1996-2000, mais des données ne sont pas disponibles pour cette dernière année.

² Pour les dépenses de 1999 par catégorie de pays, voir le document DP/FPA/2000/15 intitulé "Examen de la situation financière, 1999".

10. Pendant la période 1996-1999, le Conseil d'administration a approuvé quatre programmes de travail. Les estimations annuelles des recettes pour la période quadriennale ont été en moyenne de 316 millions de dollars, car l'on comptait qu'étant donné l'élan donné par la Conférence internationale sur la population et le développement, des ressources accrues seraient dégagées pour les programmes de population et de santé génésique. De nouveaux programmes de pays ont été soumis au Conseil et approuvés par celui-ci sur la base de cette estimation des ressources, conformément aux objectifs de répartition entre les groupes de pays établis par la décision 96/15. Toutefois, après avoir atteint 312,6 millions de dollars en 1995, les recettes du FNUAP au titre des ressources ordinaires n'ont cessé de diminuer pendant la période 1996-1999 pour tomber à 254,2 millions de dollars cette dernière année. Sur cette période de quatre ans, les recettes moyennes du Fonds au titre de ses ressources ordinaires ont été de 282 millions de dollars, soit 89 pour cent seulement du chiffre prévu. Cela étant, les ressources allouées aux nouveaux programmes de pays approuvés entre 1996 et 1999 ont été inférieures aux montants initialement envisagés.

11. En outre, plusieurs pays du groupe A, dont des pays touchés par des troubles civils ou des catastrophes naturelles, n'ont pas eu une capacité d'absorption suffisante pour dépenser les ressources allouées et pour mener à bien le programme de pays approuvé. Le renforcement des capacités institutionnelles dans les pays en développement, particulièrement dans les pays les moins avancés, dont plusieurs pays d'Afrique, dépend de plusieurs facteurs, dont l'environnement politique national, l'évolution vers des programmes plus complexes, la transition d'une exécution par des institutions vers l'exécution nationale et les faiblesses de la gestion des programmes. Il ressort de l'examen des dépenses par pays pendant la période 1996-1999 que si la part des dépenses imputables au groupe A n'a pas tout à fait atteint les objectifs fixés par le Conseil d'administration – encore que l'écart n'ait été que de 3 pour cent en 1999 – c'est effectivement par suite, entre autres, de la capacité d'absorption limitée, voire inexistante, des pays de ce groupe.

12. Le FNUAP s'attache tout particulièrement à accroître la capacité d'absorption des pays où sont réalisés des programmes. Conformément à la demande formulée par le Conseil d'administration dans sa décision 96/27, le Fonds a entrepris une étude des moyens qui permettraient d'accroître la capacité d'absorption et l'utilisation des ressources financières dans les pays où il appuie des programmes. Cette étude a été soumise au Conseil à sa session annuelle de 1998 (document DP/FPA/1998/4). Indépendamment d'une analyse des questions préoccupant les gouvernements et le système des Nations Unies dans son ensemble, cette étude comportait des recommandations sur ce que le FNUAP pourrait faire dans la pratique. De ce fait, le FNUAP a adopté un certain nombre de mesures pour faire en sorte qu'il soit dûment tenu compte dans tous les nouveaux programmes de pays, au stade de leur conception, des questions liées à la capacité d'absorption.

13. Enfin, il y a lieu de noter que, pour permettre au Fonds d'honorer ses engagements financiers au titre des programmes de pays approuvés avant 1996, le Conseil d'administration a recommandé au paragraphe 13 de sa décision 96/15 que la méthode révisée d'allocation des ressources soit mise en place progressivement, compte tenu du degré d'avancement du cycle d'assistance en cours ainsi que du niveau d'exécution du programme dans chaque pays.

/...

III. RÉALISATION PAR LES PAYS DES OBJECTIFS FIXÉS PAR LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT

14. Il a été entrepris en 1998 et en 1999 une étude de la mesure dans laquelle les pays avançaient sur la voie de la réalisation des objectifs fixés par la Conférence. Ce processus, appelé CIPD+5, a été caractérisé par une large participation de l'ensemble du système des Nations Unies ainsi que d'une vaste gamme de gouvernements et d'organisations de la société civile. Il a été déterminé lors de cet examen que des progrès considérables avaient été accomplis sur la voie de la mise en oeuvre du consensus intervenu à la Conférence en 1994. En particulier, l'on avait réussi à recentrer les politiques et stratégies à la lumière du Programme d'action du Caire. Nombre de pays avaient entrepris d'intégrer les questions de population à leurs stratégies de développement et infléchi leurs politiques et leurs législations ou introduit des transformations institutionnelles dans les domaines de la population et du développement, de la santé génésique et des droits en matière de procréation. Plusieurs pays avaient adopté une approche fondée sur les droits de la santé génésique et de la planification de la famille. Des mesures étaient adoptées dans de nombreux pays pour élargir les services fournis, un accent de plus en plus marqué étant mis sur la qualité de la vie. L'utilisation croissante qui était faite des méthodes anticonceptionnelles montrait que les populations ont plus largement accès aux services de planification de la famille. De nombreux pays avaient adopté des mesures pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et habiliter les femmes et s'attaquer aux problèmes que pose la santé génésique des adolescents. La mortalité, par ailleurs, a continué de diminuer dans la plupart des pays. La déconcentration des pouvoirs de l'État aux échelons inférieurs, une gouvernance plus transparente, la reconnaissance du rôle important de la société civile et l'intensification des activités des associations bénévoles étaient également autant d'éléments qui avaient facilité la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

15. Toutefois, le Programme d'action est loin d'être pleinement appliqué et les progrès ont été inégaux. Les pays n'ont pas tous les moyens financiers et les ressources humaines nécessaires pour réaliser les objectifs fixés par la Conférence. De plus, certains d'entre eux ne manifestent pas l'engagement politique nécessaire. De ce fait, l'application du Programme d'action commence à peine dans quelques pays. Comme indiqué ci-dessus, de graves crises financières, des catastrophes naturelles, l'instabilité sociale, des conflits et des troubles civils ont, dans différentes régions du monde, eu des conséquences majeures sur la santé et le développement et ont affecté les capacités des pays touchés de réaliser les objectifs fixés par la Conférence. Dans de nombreux pays, les secteurs les plus pauvres de la société continuent de vivre sans avoir un accès adéquat aux services sociaux de base. Manifestement, il reste encore beaucoup à faire.

16. Les progrès que les pays en développement ont accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs établis par la Conférence se reflètent dans la mesure dans laquelle ils ont atteint les seuils qui sont au nombre des critères prévus par le système d'allocation des ressources du FNUAP approuvé par le Conseil d'administration en 1996. Les seuils ont été fixés pour les indicateurs applicables dans trois domaines principaux : accès aux services de santé génésique, réduction de la mortalité et éducation universelle, spécialement des filles. Ces

/...

indicateurs ont été choisis car chacun reflète une dimension importante des trois objectifs et fait l'objet d'une définition uniforme, et aussi parce que des données pertinentes, fondées sur les informations récentes et comparables, étaient généralement disponibles pour tous les pays en développement de sources internationalement reconnues. Les sept indicateurs et seuils sélectionnés en 1996 pour l'application de la méthode d'allocation des ressources étaient les suivants :

/...

Proportion d'accouchements réalisés avec l'assistance d'un personnel qualifié	≥ 60%
Taux de fréquence de la contraception	≥ 55%
Proportion de la population ayant accès à des services de santé de base	≥ 60%
Taux de mortalité infantile	≤ 50 pour 1 000 naissances vivantes
Taux de mortalité maternelle	≤ 100 pour 100 000 naissances vivantes
Taux brut de scolarisation des filles au niveau primaire	≥ 75%
Taux d'alphabétisation des femmes adultes	≥ 50%

17. L'on peut, pour se faire une idée des progrès accomplis depuis 1996, comparer les chiffres enregistrés lorsque les sept indicateurs ont été arrêtés par la Conférence et leurs seuils ont été initialement fixés dans le document DP/FPA/1996/15 et les données actuelles. Il ressort de cette comparaison que certains progrès ont été réalisés, dans la mesure où 13 pays en tout passeraient du groupe A au groupe B ou du groupe B au groupe C.³ Par contre, un seul pays serait rétrogradé du groupe B au groupe A. Au cours des quatre années écoulées, certains progrès ont donc été accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement.

18. Une analyse détaillée par indicateur a été réalisée pour comparer le nombre moyen de pays en développement ayant atteint le seuil établi pour chacun des indicateurs en 1996 et l'ayant atteint quatre ans plus tard. Cette analyse a également fait apparaître que, dans l'ensemble, les pays avaient progressé sur la voie de la réalisation des objectifs établis par la Conférence entre 1996 et 1999. Si, en 1996, chaque pays en développement atteignait en moyenne 43 pour cent des seuils, ce chiffre était de 49 pour cent en 1999. Cela montre que, d'une manière générale, les pays en développement sont à mi-chemin de la réalisation des objectifs fixés par la Conférence.

19. Le présent examen des résultats atteints par les pays entre 1996 et 1999 met en relief en outre l'importance qu'il y a à disposer de données de bonne qualité, à jour et comparables, faute de quoi il est extrêmement difficile d'évaluer les progrès accomplis. Des efforts de plaidoyer doivent être entrepris par les décideurs aux échelons aussi bien international que national pour faire bien comprendre l'importance que revêtent les données et les indicateurs, pour aider à enraciner des méthodes de prise de décisions fondées sur des données factuelles et pour renforcer les capacités de collecte, d'analyse et de publication de données au plan national. Ces efforts de plaidoyer devront être spécifiquement axés aussi vers la communauté des donateurs pour susciter un appui accru aux activités de collecte de données et pour susciter une prise de conscience des

³ Il n'est tenu compte ici que des changements entre les catégories A, B et C.

complications politiques et des déséquilibres dans l'allocation des ressources qui peuvent résulter de décisions prises autrement que sur la base de données récentes et fiables.

IV. MISE À JOUR DE LA MÉTHODE D'ALLOCATION DES RESSOURCES AUX PROGRAMMES DE PAYS

20. Il a été entrepris un examen de l'actuel système d'allocation des ressources pour mettre à jour les méthodes utilisées pour déterminer si les indicateurs et seuils existants demeurent valables et pour identifier de nouveaux indicateurs reflétant les nouveaux repères déterminés à l'issue du processus CIPD+5. L'examen a porté également sur la disponibilité de données et le consensus existant au niveau du système des Nations Unies au sujet des indicateurs et des seuils. Il a été jugé essentiel que les indicateurs sélectionnés reflètent une évaluation objective du chemin qui reste à parcourir pour atteindre les différents objectifs, fassent l'objet de définitions uniformes, soient à jour, puissent être aisément évalués par tous les pays en développement et proviennent de sources internationalement reconnues.

21. Il ressort du processus d'examen que cinq des indicateurs originels devraient être conservés dans le système mis à jour d'allocation des ressources : a) proportion d'accouchements réalisés avec l'assistance d'un personnel qualifié; b) taux de fréquence de la contraception; c) taux de mortalité infantile; d) taux de mortalité maternelle; et e) taux d'alphabétisation des femmes adultes. Ces indicateurs reflètent de manière satisfaisante une dimension importante de chacun des objectifs fixés par la Conférence et permettent de se faire une idée assez exacte des progrès accomplis par les pays sur la voie de leur réalisation ainsi que de classer les pays pouvant bénéficier d'un appui du FNUAP selon les types spécifiques d'assistance dont ils ont besoin.

22. Un des sept indicateurs originels – proportion de la population ayant accès à des services de santé de base – a été abandonné car des chiffres à jour n'étaient pas disponibles pour tous les pays et parce que les institutions internationales procèdent actuellement à une révision de la définition de cet indicateur aux fins des opérations.

23. Un autre des indicateurs originels, le taux brut de scolarisation des filles au niveau primaire, a également été abandonné. L'expérience a montré en effet que, comme il ne tient pas compte des taux élevés d'abandons scolaires des filles au niveau primaire dans les pays en développement, cet indicateur est davantage axé sur les tendances passées de la scolarisation que sur les progrès durables qui peuvent être escomptés dans le domaine de l'éducation. En outre, l'analyse a fait apparaître qu'il existe une corrélation si étroite entre cet indicateur et les autres indicateurs sélectionnés que son exclusion n'affecterait pas le classement des pays. Il est en outre proposé un indicateur de remplacement – taux net de scolarisation au niveau secondaire (rapport entre les ratios de scolarisation des filles et des garçons au niveau secondaire) – qui tient expressément compte de l'aspect égalité entre les sexes.

/...

24. L'étape suivante de l'examen a consisté à veiller à ce que la méthode mise à jour reflète comme il convient les nouveaux repères à surveiller pour mesurer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement qui ont été convenus à la vingt et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies dans les "Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement". La Division de la population et la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU ont l'une et l'autre aidé à veiller à ce qu'aussi bien les nouveaux indicateurs que les nouveaux seuils reflètent comme il convient les principes énoncés dans les "Principales mesures" convenues à l'issue du processus CIPD+5.

25. Lors de l'examen CIPD+5, il a été convenu que les principaux domaines qui exigeaient une action concertée étaient les suivants :

a) La pandémie de VIH/Sida, qui était dans l'immédiat le facteur qui affectait le plus directement les taux de mortalité. Dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, l'épidémie a considérablement réduit les taux d'accroissement démographique et représente un coût social énorme. L'on estime que 95 pour cent de ceux qui sont actuellement séropositifs vivent dans les pays en développement.

b) Les besoins des adolescents en matière de santé génésique et sexuelle. Il y a actuellement plus d'un milliard de jeunes de 15 à 24 ans, soit plus que jamais dans l'histoire de l'humanité. Nombre de ces jeunes sont exposés à des grossesses non voulues, à l'infection par le VIH/Sida et les maladies sexuellement transmissibles et/ou à l'exploitation sexuelle.

c) L'inégalité entre hommes et femmes, particulièrement dans le domaine de l'éducation. Les pays doivent promouvoir les droits des femmes et des filles. Des progrès notables ont été accomplis dans ce domaine depuis la Conférence du Caire, mais il reste encore beaucoup à faire pour éliminer les nouvelles menaces et les inégalités persistantes.

26. Les sept indicateurs retenus pour l'actuel classement des pays ne reflètent pas spécifiquement ces trois problèmes. Pour faire en sorte que les préoccupations naissantes et les priorités internationalement convenues soient reflétées dans le système d'allocation des ressources, le FNUAP propose d'ajouter les indicateurs suivants :

a) Proportion de la population de 15 à 24 ans infectée par le VIH/Sida;⁴

⁴ Lors d'une réunion des organismes des Nations Unies convoquée en juillet 2000 pour mettre au point des indicateurs de santé génésique en vue d'une surveillance mondiale, les experts ont considéré qu'un indicateur clé était le pourcentage de femmes enceintes de 15 à 24 ans qui sont séropositives. Toutefois, les pays ne publient pas encore de données uniformes qui permettraient d'utiliser un tel indicateur, tandis que les données requises pour appliquer l'indicateur proposé sont aisément disponibles grâce à l'information rassemblée par le programme ONUSIDA au plan national.

- b) Taux de fécondité des adolescentes;
- c) Taux net de scolarisation au niveau secondaire.

27. Les indicateurs sélectionnés pour la méthode mise à jour, leurs seuils respectifs et leurs objectifs sont résumés dans le tableau ci-dessous (voir l'annexe pour les définitions et les sources).

Objectif	Indicateur	Référence	Seuil
Accès à la santé génésique	Accouchements assistés par du personnel qualifié	CIPD	≥ 60%
	Taux de fréquence de la contraception	CIPD	≥ 55%
	Proportion de la population de 15 à 24 ans infectée par le VIH/Sida	CIPD+5	≤ 10%
	Taux de fécondité des adolescentes	CIPD+5	≤ 65 pour 1 000 femmes de 15 à 19 ans
Réduction de la mortalité	Taux de mortalité infantile	CIPD	≤ 50 pour 1 000 naissances vivantes
	Taux de mortalité maternelle	CIPD	≤ 100 pour 100 000 naissances vivantes
Indicateur d'éducation universelle	Taux d'alphabétisation des femmes adultes	CIPD	≥ 50%
Egalité entre garçons et filles dans le domaine de l'éducation	Taux net de scolarisation au niveau secondaire	CIPD+5	≥ 100%

28. Comme dans le cas de la méthode approuvée en 1996, la méthode proposée ne tient compte, aux fins du classement, que des pays en développement. Parmi les pays considérés comme "en développement" par l'ONU, deux séries de pays seraient automatiquement classées dans le groupe O, c'est-à-dire dans le groupe des "autres pays". La première série de pays est constituée des pays contributeurs nets.⁵ La deuxième est composée des pays ayant une population ne dépassant pas 150 000 habitants. Les pays en transition (groupe T) seraient traités séparément des pays en développement, selon la pratique actuelle de l'ONU.

29. Les autres pays en développement seraient classés dans les groupes A, B ou C selon le nombre des critères retenus pour lesquels ils atteignent le seuil fixé et selon leur PNB par habitant. Seraient rangés dans le groupe A tous les pays n'ayant atteint le seuil que de quatre indicateurs au maximum et ayant un PNB annuel par habitant également inférieur à 900 dollars. Tous les PMA⁶ seraient automatiquement rangés dans le

⁵ Tels qu'indiqués dans le document DP/2000/17 intitulé "Nouveaux arrangements en matière de programmation".

⁶ Tels que déterminés par la Division des politiques de développement du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU dans la publication E.00.II.A.4.

groupe A. Les pays en développement ayant atteint les seuils de cinq ou six indicateurs ou ceux dont le PNB annuel par habitant est égal ou supérieur à 900 dollars⁷ seraient classés dans le groupe B. Enfin, les pays en développement ayant atteint les seuils de sept ou huit indicateurs seraient classés dans le groupe C. Si la méthode mise à jour était fondée sur huit indicateurs plutôt que sept, il faudrait également réviser légèrement les critères actuellement appliqués pour le classement des pays. La nature de l'assistance fournie par le FNUAP à ces groupes de pays serait identique à celle qui est décrite dans le document DP/FPA/1996/15 et qui a été approuvée par le Conseil dans sa décision 96/15.

30. La série révisée de huit indicateurs correspond à la série d'indicateurs sélectionnés dans le contexte du plan de financement pluriannuel⁸ en ce sens qu'elle reflète fidèlement les objectifs de l'ensemble des activités du Fonds, qui sont : a) que tous les couples et individus doivent pouvoir jouir d'une bonne santé génésique, notamment en matière de planification de la famille et de santé sexuelle, pendant toute leur vie; b) qu'il doit exister un équilibre entre la dynamique démographique et le développement économique et social; et c) qu'il faut assurer l'égalité entre hommes et femmes et l'habilitation des femmes. Comme dans le cas du système actuel, le nouveau système proposé accorde une pondération supplémentaire à l'aspect santé génésique, conformément aux priorités fixées en matière de programmation par le Conseil d'administration dans sa décision 95/15 et approuvées dans la décision 2000/11. Cette série d'indicateurs tient également compte de la parité hommes-femmes en tant que problème intersectoriel.

31. Les seuils des six indicateurs utilisés dans l'actuel système de classification qui seraient conservés ont été maintenus aux mêmes niveaux que dans la classification de 1996. L'examen a montré en effet que, si plusieurs pays ont progressé, bien d'autres n'avaient pas encore pu, à la fin de l'an 2000, atteindre les seuils fixés en 1996. Ces derniers sont par conséquent des objectifs à atteindre d'ici à 2005. Pour les trois nouveaux indicateurs reflétant les nouveaux domaines prioritaires, des seuils ont également été fixés pour 2005 en fonction des objectifs quantitatifs arrêtés lors de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que du bilan enregistré récemment par les pays en développement.

32. Le système mis à jour et ses nouveaux indicateurs déboucheront essentiellement sur un classement révisé des pays dont les résultats sont résumés aux tableaux 3 et 4. Les changements de classification proposés intéresseraient 21 pays, 13 passant du groupe A au groupe B ou du groupe B au groupe C et quatre passant du

⁷ PNB par habitant en 1998, tel que déterminé par la Banque mondiale. Le seuil a été relevé de 750 à 900 dollars, conformément au paragraphe 5 de la décision 99/2 du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP sur les nouveaux arrangements en matière de programmation du PNUD.

⁸ Document DP/FPA/2000/16.

groupe B au groupe A ou du groupe C au groupe D,⁹ tandis que quatre seraient classés dans la catégories des autres pays (O) (trois pays du groupe C et un pays du groupe B).

⁹ Des trois pays en tout pour qui le reclassement du groupe B au groupe A est imputable à l'application de la méthode mise à jour, l'un serait rangé dans le groupe A car, bien qu'il n'ait toujours pas atteint les seuils des indicateurs considérés, ce n'est que maintenant que son PNB par habitant est inférieur au seuil minimum de 900 dollars. Les deux autres seraient reclassés dans le groupe A car il ressort des données actuelles qu'ils n'atteignent les seuils proposés que pour quatre indicateurs ou moins et ont un PNB par habitant inférieur à 900 dollars.

/...

Tableau 3 : Reclassification des pays

Groupe	Nombre de pays dans la classification actuelle	Nombre de pays dans la classification mise à jour			
		Total	Nombre de pays appartenant actuellement au groupe :		
			A	B	C
A	62*	62	59**	3	-
B	39	27	3	23	1
C	12	20	-	10	10
Total partiel	113	109			
O	37	41	-	3**	1***
T	27	27	-	-	-
Total	177	177			

* Y compris le Timor oriental, qui ne figure pas dans la classification de 1996.
** Pour un pays, le changement de classement est dû à son inscription sur la liste mise à jour des pays contributeurs nets; pour deux autres, il est dû aux effectifs de la population (moins de 150 000 habitants).
*** Le changement de classification est dû à l'inscription du pays sur la liste mise à jour des pays contributeurs nets.

Tableau 4 : Résumé de la classification proposée des pays pour 2001-2005, par région

Région	Classement proposé			
	A	B	C	Total
Afrique	38	5	1	44
États arabes	5	5	4	14
Asie	17	5	6	28
Amérique latine	2	12	9	23
Total	62	27	20	109

33. La méthode mise à jour déboucherait sur une diminution globale du nombre de pays classés dans le groupe B et une augmentation correspondante du nombre de pays du groupe C, ce qui signifie que la portée de l'assistance du FNUAP deviendrait probablement plus ciblée à l'avenir. La différence en ce qui concerne l'assistance dont ont besoin les pays du groupe B et ceux du groupe C est que ces derniers pays appellent un effort plus concentré pour s'attaquer à un problème ou à une inégalité régionale déterminés que ceux du groupe C. Étant donné l'augmentation du nombre des pays des groupes aussi bien A que C et la diminution des pays du groupe B, il ressort de la nouvelle classification qu'à l'avenir, le FNUAP, tout en continuant à fournir un appui qualitativement et quantitativement inchangé aux pays du groupe A, fournirait de plus en plus aux pays des autres groupes un appui thématique et/ou géographique de plus en plus ciblé.

34. En conclusion, il ressort de l'analyse des résultats donnés par l'actuel système de classification que celui-ci a réussi à faire en sorte que les ressources appropriées soient alloués aux pays qui sont le plus loin de réaliser les objectifs définis par la Conférence internationale sur la population et le développement et dont le niveau de développement est le plus faible. La méthode mise à jour permettra également d'intégrer les résultats de l'examen CIPD+5 au système d'allocation des ressources du FNUAP.

/...

V. RESSOURCES

35. Dans sa décision 2000/19, le Conseil d'administration a approuvé le plan de financement pluriannuel du FNUAP pour la période 2000-2003, qui constitue un cadre cohérent fondé sur une définition claire des résultats escomptés et sur une série d'indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis sur la voie de l'obtention de ces résultats. Il y a lieu de noter que le système d'allocation des ressources qui est proposé ne constitue pas un cadre de suivi des résultats obtenus au niveau de l'organisation, ce qui est l'objectif du plan de financement pluriannuel, mais plutôt le principal mécanisme à utiliser pour l'allocation des ressources du Fonds aux programmes de pays. En outre, pour déterminer la répartition des ressources entre les différents pays, il sera tenu compte d'autres facteurs, dont les effectifs de la population et le taux d'accroissement démographique et, le cas échéant, la disponibilité d'une assistance extérieure d'autres donateurs.

36. Le tableau ci-dessous illustre la part actuelle et proposée des ressources allouées aux différents groupes de pays selon la méthode d'allocation des ressources en vigueur depuis 1996 et selon la méthode mise à jour proposée dans le présent rapport. La dernière colonne du tableau indique la part des ressources qu'il est proposé d'allouer aux groupes A, B et C. Cette part est fondée sur le classement des pays qui résulterait de l'application de la nouvelle méthode ainsi que sur les tendances des dépenses passées et sur la nécessité d'assurer un ajustement progressif des ressources allouées selon la méthode de 1996 actuellement en vigueur et la nouvelle méthode. La légère réorientation des ressources du groupe B en faveur du groupe C est due à l'augmentation du nombre des pays de ce dernier groupe et à la réduction du nombre de pays du groupe B. S'agissant des pays du groupe O, il est proposé d'accorder pour la période 2001-2005 aux quatre nouveaux pays de ce groupe une "période de grâce" pendant laquelle ils recevraient des ressources calculées sur la base de leur classement de 1996, ce qui serait conforme à l'esprit de la décision 99/2 du Conseil d'administration relative aux nouveaux arrangements en matière de programmation du PNUD. La part qu'il est proposé d'allouer aux pays du groupe O a été accrue pour tenir compte du surcroît de ressources qui devrait être alloué aux nouveaux pays de ce groupe pendant la période de grâce proposée.

/...

Tableau 5 : Part actuelle et proposée de l'allocation des ressources, par groupe de pays

Groupes	Classification actuelle des pays			Classification mise à jour des pays, 2001-05		
	Pays	Part de la population ^{a/} %	Objectifs actuels d'allocation des ressources (décision 96/15) %	Pays	Part de la population %	Objectifs proposés d'allocation des ressources ^{b/} %
A	62 ^{d/}	45	67-69	62	46	67-69
B	39	24	22-24	27	19	19-21
C	12	31	5-7	20	35	7-9
Total	113	100	100 ^{d/}	109	100	100 ^{d/}

^{a/} Selon le tableau 4 du document DP/FPA/1996/15.

^{b/} Les objectifs d'allocation des ressources proposés maintiennent la flexibilité prévue dans la décision 96/15.

^{c/} Y compris le Timor oriental, qui ne figurait pas dans la classification de 1996.

^{d/} Le système actuel prévoit des allocations de 3 à 4 pour cent pour les pays en transition (groupe T) et de 0,5 pour cent pour les autres pays (groupe O) ne figurant pas dans ce tableau.

^{e/} Le système proposé prévoit des allocations de 3 à 4 pour cent pour les pays en transition (groupe T) et de 1,5 pour cent pour les autres pays (groupe O) ne figurant pas dans ce tableau.

VI. ÉLÉMENTS DE DÉCISION

37. Le Conseil d'administration voudra peut-être :

a) Prendre note du rapport sur l'examen quinquennal du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays (document DP/FPA/2000/14);

b) Approuver la méthode d'allocation des ressources proposée dans le rapport, y compris les indicateurs et les seuils à appliquer pour mesurer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi que les indicateurs relatifs aux principales mesures à adopter pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement énoncées dans la résolution S-21/2 de l'Assemblée générale;

c) Confirmer la méthode de classement des pays dans les groupes A, B et C qui est exposée dans le rapport et approuver les parts relatives des ressources à allouer auxdits groupes présentées dans le tableau 5 du rapport;

/...

d) Confirmer en outre que de 3 à 4 pour cent des ressources affectées aux programmes de pays seront alloués, sur une base temporaire, aux pays en transition et 1,5 pour cent aux autres pays;

e) Recommander que la répartition des ressources entre les différents pays se fasse avec souplesse comme indiqué au paragraphe 7 ci-dessus et dans la section du rapport intitulée "Ressources";

f) Demander à la Directrice exécutive de procéder à un nouvel examen quinquennal du système d'allocation des ressources, et notamment d'évaluer les indicateurs et leurs seuils, et de faire rapport au Conseil d'administration en 2005.

/...

**Annexe : Indicateurs et sources utilisés pour la méthode mise à jour
d'allocation des ressources (2001-2005)**

<u>Indicateur</u>	<u>Définition/Source</u>
Accouchements assistés par du personnel qualifié	Cet indicateur est fondé sur les rapports nationaux concernant la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé ou des accoucheuses qualifiées : médecins (spécialistes ou non spécialistes) et/ou sages-femmes diplômées ou accoucheuses traditionnelles qualifiées pouvant diagnostiquer et gérer des complications obstétriques aussi bien que des accouchements normaux. Les données concernent la dernière année pour laquelle des informations sont disponibles. Organisation mondiale de la santé
Taux de fréquence de la contraception	Proportion de femmes mariées en âge de procréer (soit généralement la tranche d'âge de 15 à 49 ans) qui emploient actuellement une méthode quelconque de contraception. Division de la population du Secrétariat de l'ONU, <i>Levels and Trends of Contraceptive Use as Assesed in 1998 (1999)</i> .
Proportion de la population de 15 à 24 ans infectée par le VIH/Sida	Pourcentage de jeunes (hommes et femmes de 15 à 24 ans) séropositifs. ONUSIDA, <i>Table of country-specific IHV/AIDS estimates</i> , juin 2000.
Taux de fécondité des adolescentes	Nombre de naissances annuelles correspondant aux femmes de 15 à 19 ans. Les données concernent la dernière année pour laquelle des données sont disponibles. Division de la population du Secrétariat de l'ONU, <i>World Population Monitoring, 2000</i> (projet).
Taux de mortalité infantile	Cet indicateur est calculé en divisant le nombre de nouveau-nés décédés avant l'âge d'un an par le nombre annuel de naissances vivantes, d'ordinaire ramené à 1 000. Division de la population du Secrétariat de l'ONU, <i>World Population Prospects: The 1998 Review</i> .

/...

Taux de mortalité maternelle	Ce taux est calculé en divisant le nombre de parturientes décédées par le nombre annuel de naissances vivantes, d'ordinaire ramené à 100 000. Les données concernent la dernière année pour laquelle des informations sont disponibles. Banque mondiale, <i>World Development Indicators</i> , 2000.
Taux d'alphabétisation des femmes adultes	Pourcentage de femmes de 15 ans ou plus qui sont alphabètes. Dernières données disponibles. UNESCO, série <i>Education for All: Status and Trends</i> .
Taux net de scolarisation au niveau secondaire	Rapport entre le taux de scolarisation des filles et le taux de scolarisation des garçons du même groupe d'âge au niveau secondaire, 1997. UNIFEM, <i>Targets and Indicators: Selections from Progress of the World's Women 2000</i> , sur la base de données de l'UNESCO pour 1999.
PNB par habitant	Le PNB par habitant pour 1998 est tiré du <i>Rapport sur le développement humain, 2000</i> du PNUD, sur la base de données de la Banque mondiale (méthode de l'Atlas de la Banque mondiale).
